Image not found or type unknown

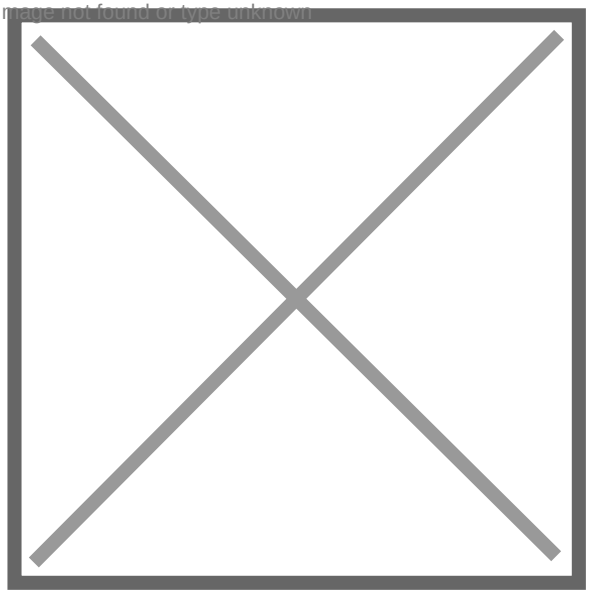

Je suis témoin sans le savoir, quelqu'un peux m'aider svp.

Par **Carla91**, le **18/02/2008** à **12:36**

Bonjour, un jour j'ai fumé une cigarette avec quelqu'un (c'est rare que je vois cette personne) et quelques jours après on m'apprend que la personne m'a cité comme un des témoins lors d'une affaire.

La personne est actuellement en prison et a fait appel. Elle veut que je témoigne pour dire " oui ce jour la, j'ai fumé une cigarette avec l'accusé".
Sachant que c'est véridique, imaginons que le juge le recondamne à une peine et qu'il croit que je réalise un faux témoignage sachant que c'est la vérité (ce jour là je l'ai appelé avec mon téléphone pour fumer une cigarette, il y a peut être la preuve avec la collaboration de l'opérateur téléphonique).
Mais attention, je ne sais pas si la personne en question est innocente ou coupable.

Si je témoigne en disant tout simplement ce qui s'est passé (fumer une cigarette...), aurai-je des problèmes avec la justice par rapport à l'affaire dont la personne est accusé?
Jusqu'à présent, je n'ai pas de casier judiciaire, j'ai l'ambition de m'inscrire en Master cette année., d'ouvrir une société... A votre avis dois-je témoigner?

Comment se passe un témoignage?
Certaine personne me dise de ne pas témoigner, car si le juge estime que je réalise un faux témoignage, je pourrai être condamner pour rien. Mais ma conscience me dit que si je témoigne, je peux soit alléger sa peine, soit le faire innocenter. Je sais plus quoi faire.

Aidez-moi svp merci.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **05:54**

Bonjour!

Vous n'avez rien à craindre je vous rassure.

Vous recevrez une convocation au tribunal. L'adresse le jour et l'heure de l'audience seront sur la convocation.

Rendez-vous y. N'oubliez pas votre convocation.

A l'accueil du tribunal présentez votre convocation et demandez où se trouve la salle d'audience.

rendez vous y.

Ne soyez pas en retard les magistrats n'apprécient guère

Quand vous serez appellé à la barre dirigez vous vers celle-ci (veillez à être présentable les magistrats apprécieront)

répondez sincèrement aux questions qui vous seront posées à haute et intelligible voix.

A la fin le juge vous invitera à vous rasseoir et voilà c'est fini. Vous voyez rien de dramatique.

Si votre téléphone a enregistré l'appel (et surtout l'heure et la durée) n'hésitez pas à en faire part à l'avocat de votre ami et à veiller à la protection de ces données et penser à le prendre pour l'audience et à le communiquer à l'avocat de votre ami.

restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés